

# RADIATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

## FORMULAIRES

- Formulaire P4 – dûment rempli et signé, **en deux exemplaires**

(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires)

## PIÈCES RELATIVES À L'ENTREPRISE

- Il est demandé aux commerçants non sédentaires de remettre au CFE la carte de CNS.
- Si la cessation d'activité fait suite à la vente du fonds :  
2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution



## TARIFS

- ✓ Règlement à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
  - Gratuit
- ✓ Si activité commerciale, règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
  - 95.95 euros

## PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy 51062 REIMS CEDEX
- Par dépôt, sur rendez-vous

## CONTACTS

[cfe@cm-marne.fr](mailto:cfe@cm-marne.fr)

[www.cm-marne.fr](http://www.cm-marne.fr)

@artisanat51

03.26.40.64.94